



Communiqué de presse du 18 novembre 2009

## 20<sup>e</sup> anniversaire de la Journée internationale des droits de l'enfant de l'ONU

### Accès à la formation professionnelle pour les jeunes sans-papiers

**Au moyen d'interventions politiques, des parlementaires issus de 9 cantons demandent que le droit à l'éducation soit appliqué dans sa globalité, en y intégrant également les jeunes sans statut légal. Les jeunes sans-papiers doivent eux aussi pouvoir suivre une formation professionnelle une fois la scolarité obligatoire terminée.**

Plusieurs milliers d'enfants et de jeunes sans statut légal vivent en Suisse sans avoir choisi eux-mêmes de résider dans notre pays sans autorisation de séjour. Leur situation est difficile, car leur quotidien est marqué par la peur d'être découvert et par l'incertitude de leur avenir.

En signant et en ratifiant de la Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU, la Suisse a reconnu que le droit à l'éducation s'applique à tous les enfants. Depuis cette décision, les enfants sans statut légal peuvent également fréquenter l'école obligatoire. Mais à la fin de leur scolarité, ces personnes sont traitées comme si elles n'existaient plus. Sans autorisation de séjour, elles ne peuvent décrocher une place d'apprentissage et sont ainsi obligées de rester inactives ou de travailler au noir dans les conditions les plus précaires.

Des membres des parlements cantonaux de Bâle-Ville, Berne, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Soleure, Vaud, Valais, Zurich ainsi que des conseils communaux des villes de Berne et Zurich font campagne pour remédier à cette situation intolérable. Ils/elles sont intervenus dans leur parlement respectif (ou sont sur le point de le faire) pour demander à leur exécutif de prendre les mesures suivantes:

- rendre accessibles aux jeunes sans statut légal toutes les institutions de formation subséquente (écoles de commerce, écoles de culture générale, gymnases, offres passerelles, etc.) qui dépendent du canton;
- vérifier s'il est possible d'appliquer des solutions cantonales permettant aux sans-papiers d'accéder à des places d'apprentissage ou à des offres similaires;
- s'engager dans toutes les instances intercantionales importantes (Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique CDIP, Conférence suisse des offices de la formation professionnelle CSFP, Union des villes suisses, etc.) pour inciter ces instances à soutenir auprès de la Confédération les revendications formulées ci-dessus;
- utiliser le moyen de l'initiative cantonale pour demander que l'on crée au niveau fédéral les bases légales permettant aux jeunes sans statut légal d'accéder à une formation professionnelle.

Dans d'autres cantons et villes la déposition des interventions similaires fait objet des discussions.

Deux motions sur ces questions sont en suspens au Conseil national: la motion 08.3616 "Accès à l'apprentissage pour les jeunes sans statut légal", déposée par Luc Barthassat (PDC Genève), et la motion 08.3835 "Régularisation des jeunes clandestins ayant suivi leur scolarité en Suisse", déposée par Christian van Singer (Les Verts Vaud).



Association pour les droits des enfants sans statut légal, Rebgasse 1, 4058 Bâle  
enfants@sans-papiers.ch, +41 (0)61 681 96 30  
www.aucunenfantnestillegal.ch  
PC: 60-132664-2

---

La campagne "Aucun enfant n'est illégal." exige des cantons et de la Confédération qu'ils prennent au sérieux les engagements découlant de la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant et qu'ils soient prêts à élaborer des réglementations légales permettant de remédier à l'absence de perspectives de ces jeunes. En effet, ces personnes méritent elles aussi qu'on leur donne l'occasion de mener une vie sans crainte et dans la dignité.

### **Personnes de contact pour les représentant-e-s des médias:**

#### **Pierre-Alain Niklaus**

Président de l'association "Pour les droits des enfants sans statut légal"

e-mail: basel@sans-papiers.ch

Tél. : 077 422 08 67

#### **Flurina Doppler**

Coordinatrice de la campagne

e-mail: kinder@sans-papiers.ch

Tél.: 076 319 63 31

*La Campagne suisse "Aucun enfant n'est illégal." est placée sous la responsabilité de l'association "Pour les droits des enfants sans statut légal", qui est née du regroupement des organisations suivantes: permanences juridiques et sociales pour les sans-papiers de Bâle, Berne et Zurich, Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève, syndicats Unia et ssp-vpod, terre des hommes suisse, Entraide Protestante Suisse (EPER) et Ligue suisse de femmes catholiques (SKF). La réalisation de cette campagne n'a été possible que grâce au soutien généreux de la Fondation Eugen & Elisabeth Schellenberg.*